

TRIBUNE

Pour la reconnaissance des responsabilités de l'État dans le recours à la torture lors la guerre d'Algérie

mardi 19 mars 2024, par [Organisations des droits de l'homme, antiracistes et anticolonialistes](#) (Date de rédaction antérieure : 4 mars 2024).

Un ensemble d'organisations des droits de l'homme, antiracistes et anticolonialistes rend public ce 4 mars une initiative « Pour la reconnaissance des responsabilités de l'État dans le recours à la torture lors de la guerre d'Algérie ». Ils expliquent ici leur démarche

Le recours à la torture reconnu, pourquoi demander de reconnaître la responsabilité de l'État ?

Engrenage de la violence et de la peur, il n'y a pas de guerre sans crimes de guerre et crimes contre l'humanité, mais comme l'a écrit Jean-Paul Sartre, en 1958, dans le cours des événements s'agissant de la torture : « *si rien ne protège une nation contre elle-même, ni son passé, ni ses fidélités, ni ses propres lois, s'il suffit de quinze ans pour changer en bourreaux les victimes, c'est que l'occasion décide seule, selon l'occasion n'importe qui, n'importe quand, deviendra victime ou bourreau.* » [1]

C'est l'implacable réalité que la guerre d'Algérie confirme.

Contre le silence et le déni, s'engager dans la voie de la compréhension de l'engrenage répressif conduisant au recours à la torture, dont le viol est un instrument constitutif, n'est donc pas un acte de contrition, mais un acte de confiance dans les valeurs de la nation.

Il s'agit d'une initiative s'inscrivant dans les actions menées durant la guerre d'Algérie et depuis 1962, par les organisations présentes et d'autres organisations, pour dénoncer le recours à la torture, comme système, luttés qui ont permis de sortir du déni.

- Par la reconnaissance, le 12 septembre 2018, par le Président de la République que « *Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile, il reconnaît aussi que si sa mort est, en dernier ressort, le fait de quelques-uns, elle a néanmoins été rendue possible par un système, légalement institué : le « système arrestation-détention », mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été confiés par la voie légale aux forces armées.* » Puis par la reconnaissance, le 2 mars 2021, que Ali Boumendjel a, lui aussi, été « *torturé et assassiné* » par l'armée française.

- Et par le communiqué de l'Élysée du 18 octobre 2022 : « *Nous reconnaissons avec lucidité que dans cette guerre il en est qui, mandatés par le gouvernement pour la gagner à tout prix, se sont placés hors la République. Cette minorité de combattants a répandu la terreur, perpétré la torture, envers et contre toutes les valeurs d'une République fondée sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.* »

C'est là, une reconnaissance d'une politique et de décisions prises dans le cadre des institutions de l'État, qui ont conduit à la violation du droit international humanitaire par la France lors de la guerre d'Algérie et de la décolonisation.

Mais cette reconnaissance ne répond pas aux interrogations de Pierre Vidal-Naquet qui demande en 1962 dans *La Raison d'État* : « Comment déterminer le rôle, dans l'État futur, de la magistrature ou de l'armée ou de la police si nous ne savons pas d'abord comment l'État, en tant que tel, s'est comporté devant les problèmes posés par la répression de l'insurrection algérienne, comment il a été informé par ceux dont c'était la mission de l'informer, comment il a réagi en présence de ces informations, comment il a informé à son tour les citoyens ? » [2]

D'où la volonté de nos organisations de demander clairement la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans le cours des événements et dans l'État futur, donc aujourd'hui.

Associations signataires (février 2024)

Agir contre le colonialisme aujourd'hui, ACCA,

Anciens appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre, 4 ACG,

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique, AFASPA,

Association Josette & Maurice Audin, AJMA,

Association Nationale des Pieds Noirs Progressistes et leurs Amis, ANPNPA,

Association 17 Octobre contre l'oubli,

Association pour la Taxation des opérations financières et pour l'Action Citoyenne, ATTAC

Association RépublicAine des Combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix, ARAC

Au nom de la mémoire

Comité Vérité Justice Charonne

Forum France-Algérie

France-Amérique Latine, FAL,

Histoire coloniale et postcoloniale

Les Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons

Ligue de Droits de l'Homme, LDH

Non au Service Nationale Universel

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MRAP

Mouvement de la Paix

SOS Racisme

Notes

[1] Jean-Paul Sartre, *Une Victoire*, Éditions de Midi, 1958, avec *La Question* d'Henri Alleg, La Cité Éditeur, 1958.

[2] Pierre Vidal-Naquet, *La Raison d'État*, Éditions de Minuit, 1962.

P.-S.

• Blog Les invités de Mediapart. 4 MARS 2024 :

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/040324/pour-la-reconnaissance-des-responsabilites-de-l-etat-dans-le-recours-la-torture-lors-l>

Les invités de Mediapart

Dans cet espace, retrouvez les tribunes collectives sélectionnées par la rédaction du Club de Mediapart